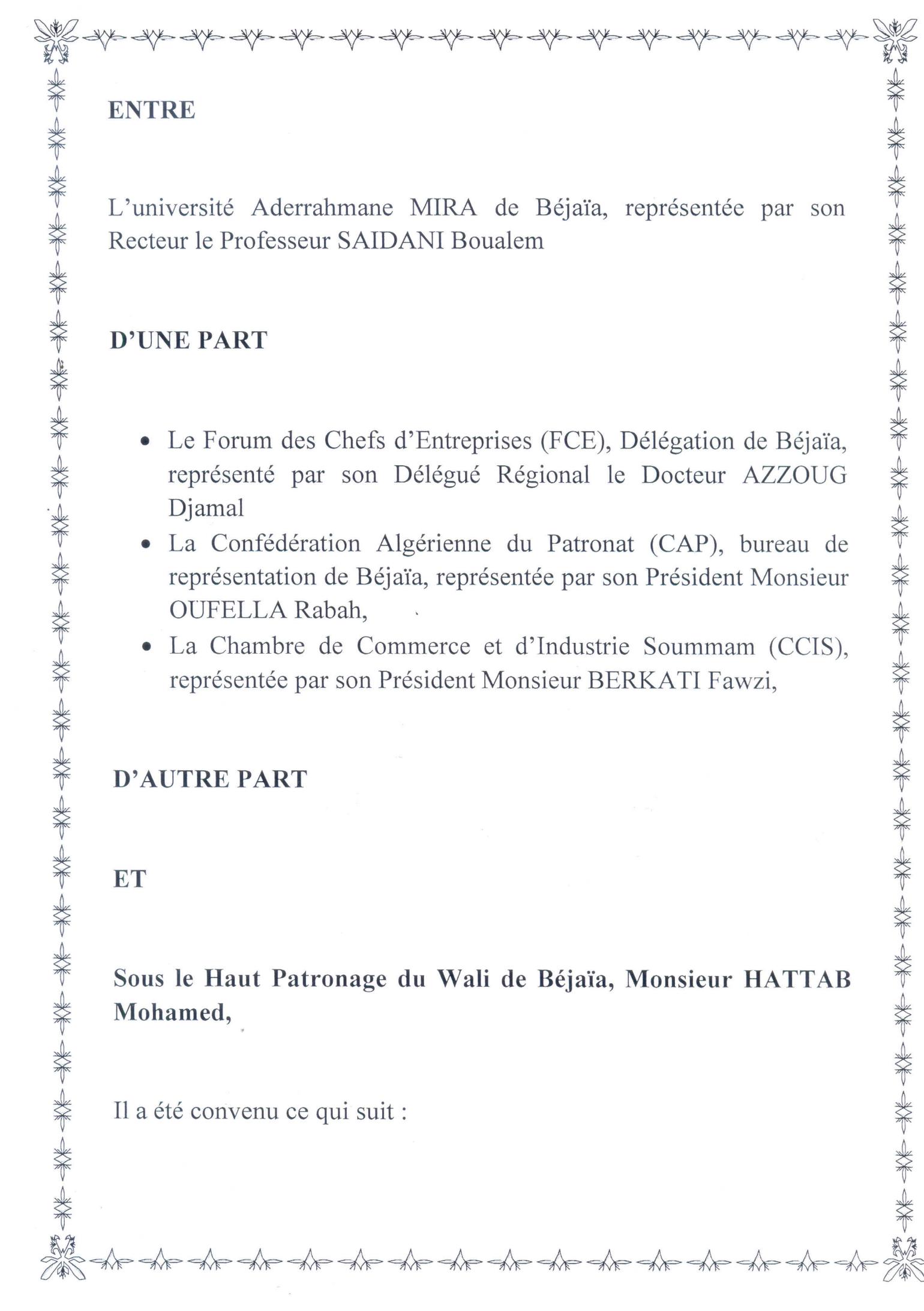


# PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA CREATION D'UN COMITE DE REFLEXION ET D'ORIENTATION STRATEGIQUES (CROS)

Sous le Haut Patronage de Monsieur le Wali de Béjaïa



Chambre de Commerce et  
d'Industrie Soummam  
(CCIS)



## **ENTRE**

L'université Aderrahmane MIRA de Béjaïa, représentée par son Recteur le Professeur SAIDANI Boualem

## **D'UNE PART**

- Le Forum des Chefs d'Entreprises (FCE), Délégation de Béjaïa, représenté par son Délégué Régional le Docteur AZZOUG Djamel
- La Confédération Algérienne du Patronat (CAP), bureau de représentation de Béjaïa, représentée par son Président Monsieur OUFELLA Rabah,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Soummam (CCIS), représentée par son Président Monsieur BERKATI Fawzi,

## **D'AUTRE PART**

## **ET**

**Sous le Haut Patronage du Wali de Béjaïa, Monsieur HATTAB Mohamed,**

Il a été convenu ce qui suit :

## ARTICLE 1 :

Il est créé un groupe de travail permanent dont la mission est de mener des études prospectives sur tous les aspects du développement économique et humain, au niveau local. Ce groupe, qui mène ses travaux sur une base scientifique et académique, sert d'instance consultative au profit et à la disposition des décideurs en matière de politiques de développement économique et social au niveau local et à leur tête le Wali de la wilaya de Béjaïa.

## ARTICLE 2 :

Ce groupe est dénommé « Comité de Réflexion et d'Orientation Stratégiques » par abréviation « **CROS** ».

## ARTICLE 3 :

Le CROS élit domicile au sein de l'université Aberrahmane Mira de Béjaïa qui y abrite ses travaux.

## ARTICLE 4 :

La présidence du CROS est assurée conjointement par le Professeur SAIDANI Boualem Recteur de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, et par le Docteur AZZOUG Djamel Délégué Régional du FCE, représentation de Béjaïa.

## ARTICLE 5 :

Le CROS est placé sous le Haut Patronage du Wali de Béjaïa.

## ARTICLE 6 :

Le CROS est constitué de dix-huit (18) membres permanents, neuf (9) issus du milieu universitaire, et neuf (9) issus du monde entrepreneurial, de l'administration, de la société civile et d'élus ; et de membres invités (experts,

Directeurs d'Exécutif, universitaires, Elus). La liste des membres permanents sera arrêtée lors de la première réunion du CROS.

**ARTICLE 7 :**

Sont membres d'office du CROS, le Recteur de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, le Délégué Régional du FCE, le Président du Bureau de représentation de Béjaïa de la CAP, le Président de la CCIS, un représentant de l'administration locale dûment habilité par le Wali de la Wilaya de Béjaïa.

**ARTICLE 8 :**

Le secrétariat du CROS est assuré par l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa. Un secrétariat permanent sera installé lors de la première réunion du CROS.

**ARTICLE 9 :**

Le CROS est régi par un règlement intérieur. Le projet de règlement intérieur sera discuté lors de la première réunion du CROS. Une fois adopté, celui-ci sera transmis au Wali pour information.

**ARTICLE 10 :**

Le CROS mène ses travaux en toute autonomie, et rédige des rapports qui sont automatiquement transmis au Wali de la Wilaya de Béjaïa.

**ARTICLE 11 :**

Il s'autosaisit de toute question relative au développement local qu'il juge opportune et peut répondre aux demandes émanant du Wali de la wilaya ou de tout autre autorité dûment formulées.

**ARTICLE 12 :**

Le CROS communique sur ses travaux en toute liberté par le biais de ses Présidents, du Président la CAP de Béjaïa, du Président de la CCIS, et de toute personne habilitée par ses soins. Le Wali de Béjaïa communique aussi sur les travaux qui lui sont transmis de la façon dont il l'entend.

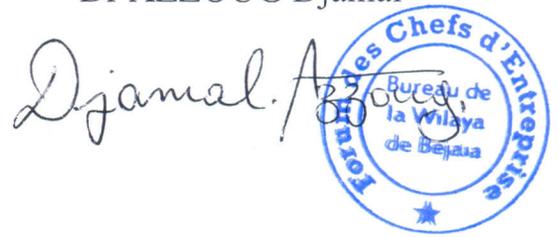
Fait à Béjaïa, le 30 octobre 2017

Recteur de l'Université de Béjaïa

Pr SAIDANI Boualem

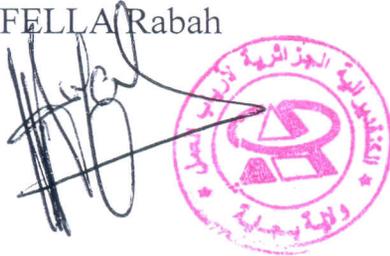
Délégué Régional du FCE

Dr AZZOUG Djamal



Président de la CAP de Béjaïa

Mr OUFELLA Rabah



Président de la CCIS

Mr BERKATI Fawzi



Sous le Haut Patronage de Mr le Wali de Béjaïa

Mr HATTAB Mohamed

